

GUIDE D'EXPERTISE

ALARME

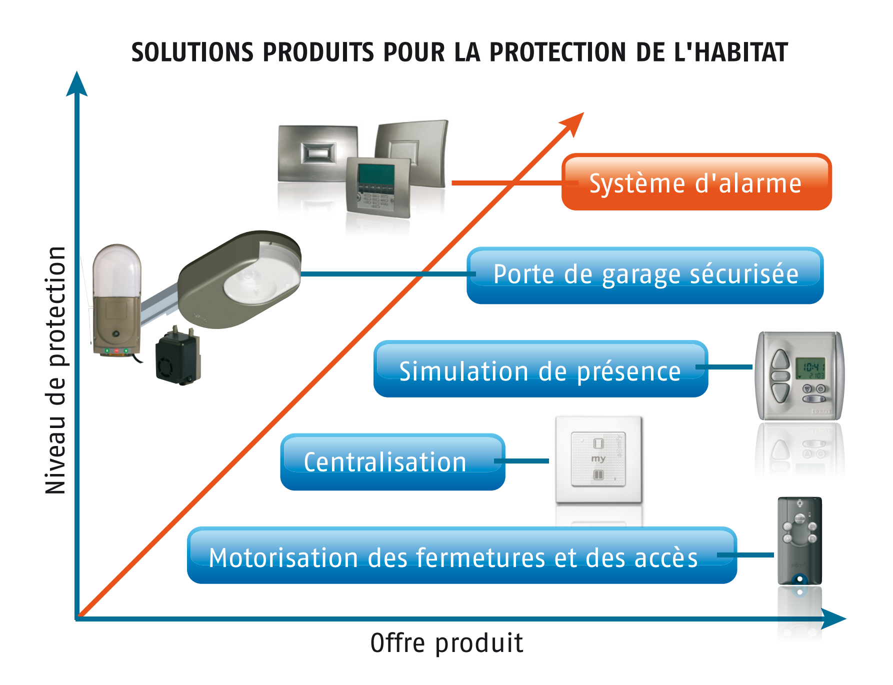
Tout ce qu'il faut savoir !



SOMMAIRE

Vous faites du volet roulant, du store, de la porte de garage, du portail... vous montez des fenêtres.
Votre métier est celui d’un spécialiste dans le domaine de la fermeture et de la protection des biens et des personnes.
L’installation d’une alarme vous apporte le lien entre ces différentes activités et intègre la sécurité dans votre métier.
La gestion des fermetures automatisées et la protection de l’habitat répondent à des besoins convergents.

Proposez une montée en gamme pour la protection de l’habitat de vos clients avec une solution conciliant sécurité et confort :



Choisir une alarme efficace et performante

Somfy, c’est déjà plus de 10 ans d’expérience au service des systèmes de sécurité sans fil, leur conférant ainsi un haut niveau de fiabilité. La marque est d’ores et déjà perçue comme l’un des acteurs majeurs de cette activité.
C’est un puissant moteur qui vous assure une légitimité.

Valorisez votre savoir faire avec une alarme radio haute sécurité qui répond aux besoins du professionnel comme du particulier.
Réalisez une installation entièrement personnalisable et évolutive : vous pouvez adapter le nombre et la couleur des détecteurs et leur fonction pour répondre parfaitement au besoin et à la demande d’un particulier.
Vous apportez aux clients consommateurs votre conseil et votre savoir faire.

L’installation d’une alarme est simple : la programmation par ordinateur est un gain de temps et l’assurance d’une programmation ergonomique et efficace.

Diagnostic à distance : vous pouvez, si le particulier le désire et après son accord systématique, accéder à distance à son système d’alarme. Cela vous permet de visualiser son état et de réajuster, si besoin, un paramètre sans avoir à vous déplacer.

Somfy vous aide lors de vos débuts dans le métier de l'alarme

Vous pouvez bénéficier d'une formation à nos systèmes d'alarme et d'une aide lors de votre première installation chez un de vos clients.
C'est l'occasion d'optimiser vos compétences pour la vente et l'installation d'alarme Somfy.

Vous pouvez également compléter l'installation en proposant à vos clients consommateurs un service de télésurveillance avec un professionnel de la télésurveillance, certifié APSAD. Avec notre partenaire Securitas Alerte Service bénéficiez d'offres avantageuses. Securitas s'occupe de tout, partez l'esprit léger, c'est le centre de télésurveillance qui vérifie quotidiennement l'état du système.

Fonctionnement d'un système d'alarme pour le résidentiel

Un système d'alarme est avant tout un système de sécurité qui permet de protéger un habitat des tentatives d'intrusion ou des incidents domestiques. Installer un système d'alarme c'est d'abord privilégier sa tranquillité d'esprit mais c'est également une nouvelle source de confort.

Système d'alarme radio

Pour encore plus de simplicité et d'efficacité, opter pour un système d'alarme radio (sans fil) qui offre de nombreux avantages esthétiques et sécuritaires :
Il permet aux éléments de se fondre naturellement dans le décor et de fonctionner même en cas de coupure de courant.
Tous les éléments communiquent entre eux par ondes radio sécurisées et tous les appareils, y compris les sirènes et la centrale, sont alimentés par piles.

Un système d'alarme se compose en 5 parties suivant la fonction de ses éléments :

> Détecter
Placés aux points sensibles (porte, volet, fenêtre,..) les détecteurs veillent à la tranquillité de votre habitation.
Ils informent par radio la centrale de toute tentative d'intrusion ou de tout incident domestique.

> Traiter l'information
La centrale est le centre nerveux du système d'alarme. Elle reçoit par radio les informations émises par les détecteurs et les télécommandes. La centrale traite et déclenche, le cas échéant, les appareils de dissuasion et transmet l'alerte téléphonique.

> Alerter
Le transmetteur téléphonique est le lien entre votre habitation et l'extérieur. En cas d'alarme, il transmet automatiquement l'alerte aux personnes de votre choix ou au centre de télésurveillance choisi. Ces messages vocaux peuvent être complétés par l'envoi d'un SMS d'alerte.
Les fonctions, traiter l'information et alerter, sont assurées par un même élément pour l'alarme Protexial RTS.

> Dissuader / Signaler
Les sirènes et les sirènes-flash sont les principaux éléments de dissuasion et d'alerte du voisinnage.
La sirène déstabilise et dissuade l'intrus, le flash clignotant permet de visualiser le lieu d'alerte.

> Commander
D'un simple geste, de l'intérieur comme de l'extérieur de votre habitation, les claviers, le badge ou les télécommandes vous permettent de mettre en marche et d'arrêter votre système, partiellement ou totalement.

La supervision

Chacun des éléments du système est identifié et codé de manière individuelle. Vous pouvez ainsi connaître la nature exacte d'un problème et le localiser. L'alarme vous indique également, à la mise en route, si un accès est resté ouvert tel qu'une porte ou une fenêtre... Cette supervision radio vous alerte en cas de brouillage.

L'autoprotection et l'autocontrôle de chacun des éléments du système garantissent une protection contre la destruction, l'arrachement ou l'ouverture. Cette autosurveillance assure l'intégrité du système même lorsque l'alarme n'est pas activée.

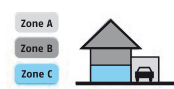
Transmission radio sécurisée

La technologie radio sécurisée protège votre système des perturbations accidentelles ou malveillantes grâce à une communication radio bi-fréquence qui transmet, même en cas de brouillage, les informations sur 2 fréquences distinctes.

Les zones de protection

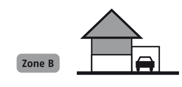
Plusieurs zones de protection distinctes peuvent être déterminées au sein d'une habitation et ainsi activer partiellement ou totalement le système d'alarme.

> Mode absence



Votre maison est totalement protégée.

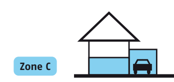
> Mode présence



Pendant la journée, en votre présence, vous êtes protégé d'une intrusion par les étages.



La nuit ou lorsque vous êtes seul, les portes et les fenêtres ainsi que le garage sont sous alarme, tandis que vous évoluez librement dans votre maison.



Durant votre sommeil, seules les pièces d'accès sont protégées.

L'intelligence au service du mouvement

L'alarme et son lien fort avec les automatismes RTS, complète parfaitement l'offre volet roulant / battant et éclairage. Mais Protexial RTS va plus loin que l'environnement sécuritaire en apportant également le confort exclusif à travers la Home motion.

> ***Son brevet exclusif Somfy :*** *détection de mouvement extérieur déclenchant l'éclairage et la fermeture automatique des volets roulants pour dissuader toute intrusion ou dégradation.*

> ***Exclusivité Somfy :*** *en cas de détection d'incendie, les volets roulants s'ouvrent automatiquement pour faciliter l'évacuation de l'habitat.*

> ***Fonction horloge et simulation de présence :*** *alarme, volets et éclairage.*

> ***Pilotage à distance de l'alarme****, via internet, par ordinateur ou Smartphone.*

> ***Pilotage des automatismes Somfy RTS :*** *volets roulants ou battants, portail, porte de garage, récepteur d'éclairage ou de chauffage par clavier, ordinateur, télécommande ou à distance.*



Sécurité et confort

Le besoin de sécurité est un besoin humain fondamental qui intervient sur la motivation, en complément des besoins physiologiques. Répondre à ce besoin de sécurité, c'est apporter du confort.

> Contexte, environnement

Les Atteintes aux biens (2009) selon l'O.N.D. Observatoire national de la délinquance

	Chiffres en 2009	Augmentation par rapport à 2008
Cambriolages	311 300	+4.4%
dont		
– Cambriolages de locaux d'habitations principales	164 150	+8.2%
– Cambriolages de résidences secondaires	15 258	+5.1%
– Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	70 886	+0.9%
Vols avec violence	112 765	+5.8%

Quelques chiffres clé :
- En France, un cambriolage à lieu toutes les 3 minutes.
- 55% des cambriolages sont commis entre 14 et 17h.
- Près de 80% des forçats du « fric-frac » sévissent en ville et passent par la porte d'entrée.
- Le déclenchement des sonneries d'alarme fait battre en retraite l'intrus dans 9 cas sur 10.
- En général, ces vols par effraction n'excèdent guère les 20 minutes.

Sources : ministère de l'intérieur, OND, INSEE.

> Situation du marché de l'alarme

On estime que seulement 6% des Français contre 40 à 80% des Européens utilisent un système de protection.

Statistiques concernant la France : On estime à 300000 le nombre d'installations d'alarme pour l'année 2009.

a) Plus de 2/3 des alarmes posées chez les particuliers sont des alarmes radio

b) 63% des alarmes sont posées pour de la rénovation (soit une TVA de 5.5%)

c) 9/10 des alarmes sont posées dans des maisons (1/10 dans des appartements)

d) Type de clientèle :
1. Couple avec enfant 36%
2. Personnes âgées 31%
3. Couple sans enfant 23%
4. Personne célibataire 10%

e) Où le client réside-t-il le plus souvent :
1. Petite ou moyenne agglo 44%
2. Zone rurale 33%
3. Grande agglo 23%

f) 9/10 des clients ne connaissent pas de marque d'alarme

g) 9/10 des professionnels sont pleinement satisfaits des alarmes SOMFY

h) Motivation pour acheter une alarme
1. Insécurité 74%
2. Suite à un cambriolage 60%
3. Rénovation logement 3%

i) 94% des professionnels estiment que le marché de l'alarme est stable ou en hausse (53% en hausse).

Source Etude du marché des alarmes février 2010

Normes produits alarme

Protexial RTS respecte les exigences de la norme européenne NF EN 50130-4 et bénéficie du marquage CE par conformité aux exigences essentielles de la directive européenne R&TTE 1999/5/CE.
La présente directive établit un cadre réglementaire pour la mise sur le marché, la libre circulation et la mise en service dans la Communauté Européenne des équipements hertziens et des équipements terminaux de télécommunications.

Loi sur les détecteurs de fumée

Loi Morange et Meslot

Le Sénat a adopté définitivement le 25 février 2010, la proposition de loi Morange et Meslot visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation. Cette loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 a été publiée au Journal Officiel de la République Française du 10 mars 2010.
Cette loi sera applicable dans un délai de 5 ans à compter de la publication du décret, soit à l'horizon 2016.

Un incendie domestique se déclare toutes les 2 minutes en France : 10 000 victimes par an, très souvent avec de graves séquelles.

70% des victimes d'un incendie décèdent car elles ne sont pas réveillées à temps. Elles sont tuées par les fumées provoquées par l'incendie et non par le feu lui-même.

Les principales dispositions du texte de loi :

> Obligation est faite à l'occupant d'un logement, ou au propriétaire, d'installer et d'entretenir un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF). Cette obligation s'applique dans les parties privatives d'un habitat, les parties communes des habitations ne sont pas concernées.

> Exigence de déclaration d'installation transmise à l'assureur contre le risque d'incendie.

> Possibilité pour l'assureur de pratiquer une franchise de 5000 euros si un incendie se déclare dans un logement sans détecteur avertisseur autonome de fumée ou dont la déclaration d'installation ne lui a pas été transmise.

> Minoration de la prime d'assurance si l'assuré s'est conformé à ses obligations.

Qu'est-ce qu'un détecteur de fumée DAAF ?



Un détecteur avertisseur autonome de fumée – DAAF – est un appareil autonome contenant, dans un même boîtier, tous les composants nécessaires à la détection de fumée et à l'émission d'une alarme sonore.

Placé à l'intérieur d'une habitation, il alerte les occupants d'un début d'incendie. L'alarme sonne dès la formation de fumée dans la pièce où il est installé.

La présence d'un détecteur de fumée dans un logement permet de réduire de 90% le risque de décès si un incendie se déclare.

Les principales caractéristiques :

> Le DAAF utilise le principe de détection optique. Il ne contient pas de substances radioactives.

> Le DAAF est obligatoirement livré avec sa pile.

> Le DAAF limite les risques de mauvaise utilisation (« oubli » de la pile, montage de la pile à l'envers…).

> Le DAAF est livré avec une notice d'installation et de maintenance claire et explicite, rédigée en français.

Les + du DAAF Somfy :

Lorsqu'il détecte l'opacité de l'air ambiant, le DAAF Somfy prévient les occupants de l'habitation par sa propre sonnerie mais envoi également un signale à la centrale du système d'alarme Protexial.
Celle-ci peut ainsi :

> Déclencher les sirènes de l'installation.

> Alerter le particulier via la transmission téléphonique (synthèse vocale et/ou SMS).

> Ouvrir les volets roulants ou battants Somfy RTS (si l'habitation en est équipée) pour faciliter l'évacuation des lieux.

Le détecteur fonctionne 24h/24 même lorsque l'alarme est désactivée ou hors service.



ATTENTION :

Le détecteur doit être impérativement placé au plafond, au centre de la pièce :
- à plus de 20 cm de tout obstacle
- à plus de 60 cm de tout angle et mur de la pièce (exception faite des couloirs de moins de 1m de largeur).

Si le plafond est en pente, positionner le détecteur à une distance comprise entre 20 et 30 cm de la zone la plus haute.

Recommandation :
- pour une protection optimum, 1 détecteur de fumée par pièce
- pour une protection de base, 1 détecteur de fumée à chaque étage.

Création d'un devis

1ère étape : Analyse de risque

Se déplacer chez le client afin de déterminer :
- le nombre d'éléments
- l'emplacement de ces éléments
- les zones de détection

Le professionnel a obligation d'un devoir de conseil lors de l'établissement d'un devis (cf p.18).

Aide à l'analyse de risque (les questions à se poser lors de la création d'un devis) :

Appréciation de l'environnement et accessibilité du site :

1. Type d'habitation :

a. Appartement
b. Maison individuelle
c. Résidence secondaire

2. L'appartement est situé (protection des ouvrants) :

a. Au rez-de-chaussée
-> protection de la porte d'entrée, des ouvrants et présence d'une détection de mouvement extérieure si nécessaire
b. Au 1er ou dernier étage
-> protection de la porte d'entrée et des ouvrants si accessibilité
c. A un étage intermédiaire
-> la protection des ouvrants, autres que la porte d'entrée, n'est pas nécessaire

3. Protections existantes :

a. Blindage et/ou barreaudage
-> la protection de ces ouvrants, autres que la porte d'entrée, n'est pas nécessaire
b. Portail automatique
-> nécessité ou non d'une détection de mouvement extérieure

4. La maison est :

a. Isolée
b. Entourée de voisins
-> nécessité d'une sirène extérieure

Attention : se renseigner auprès de la mairie pour s'assurer qu'il n'existe pas un arrêté municipal interdisant la pose des sirènes sur la voie publique de la commune.

Présence sur site et particularités d'utilisation :

5. Combien de personnes utilisent le système d'alarme ?

-> Définir le nombre de codes paramétrés, de badges et de télécommandes

6. Quels sont les accès principalement empruntés ?

a. Porte d'entrée
b. Porte de garage
c. Autres
-> Prévoir un clavier de commande pour les accès secondaires ou une télécommande

7. La protection des biens contre l'intrusion est assurée (affectation des zones) :

a. Uniquement en cas d'absence
-> privilégier les détecteurs de mouvement
b. Aussi en cas de présence, quelles sont les pièces de circulation ? (la nuit par exemple)
-> prévoir la création d'une zone périmètrique avec détecteurs d'ouverture

8. Installation de protection domestique

a. Détecteur de fumée
b. Détecteur de coupure secteur
c. Détecteur de présence d'eau

9. Y-a-t il un animal domestique (détecteurs de mouvement pour animaux) ?

a. Quelle est sa taille ?
- inférieure à 40 cm -> détecteur de mouvement pour petits animaux domestiques
- supérieure à 40 cm -> détecteur de mouvement pour chien
b. Dans quelles pièces évolue-t-il ?
-> prévoir la création d'une zone si nécessaire

10. Où se situent les biens de valeurs ?

a. Le salon
b. La salle à manger
c. Les chambres
d. Le garage
e. Autres
-> prévoir une détection de mouvement spécifique si nécessaire

11. Y-a-t il d'autres produits Somfy RTS dans la maison ?

a. Volets roulants ou battants
b. Motorisation pour porte de garage
c. Motorisation pour portail
d. Récepteur d'éclairage ou de chauffage
-> Appairer les automatismes Somfy

Création d'un devis

2ème étape : Conception du système de détection

Les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de surveillance sont laissés au choix de l'installateur. L'installation doit être conçue en partant de l'extérieur de l'habitat vers les zones de valeur, selon trois étapes :

> 1ère étape : surveillance de l'approche (extérieur de l'habitat).
Nécessité ou non d'une détection extérieur de mouvement autour du bâtiment.

> 2ème étape : surveillance des pénétrations de l'enveloppe de l'habitat.

Niveaux de protection	Issues principales	Issues secondaires	Ouvrants
1	x		
2	x	x	
3	x	x	x

> 3ème étape : surveillance des mouvements (intérieur de l'habitat).

Niveaux de protection	Lieu de passage obligé	Valeur	Approche des valeurs
1	x		
2		x	
3	x	x	
4	x	x	x

> 4ème étape : Proposer un raccordement à un centre de télésurveillance.

Recommandations

> Le transmetteur de l'alarme doit être placé au maximum au centre de l'habitation, à plus de 60 cm du sol, pour garantir une bonne réception du signal radio. Il doit faire l'objet d'une protection par un détecteur de mouvement.
Attention : si la ligne téléphonique est en dégroupage total et/ou vous souhaitez paramétrer l'accès à distance, le transmetteur devra être branché sur la box ADSL.
> Protéger la porte d'entrée par un détecteur d'ouverture.
> Protéger les fenêtres de plain pied donnant accès aux pièces sensibles (ex : salon, bureau...) par un détecteur d'ouverture. Si les accès à ces pièces sont trop nombreux, préférer un détecteur de mouvement ou un détecteur audiosonique, à de nombreux détecteurs d'ouverture.
> Protéger les passages obligés que pourrait emprunter un cambrioleur (ex : couloir, escalier...) par un détecteur de mouvement.

Souvenez vous que le système reste totalement évolutif et que d'autres éléments pourront être rajoutés par la suite.

ASTUCE

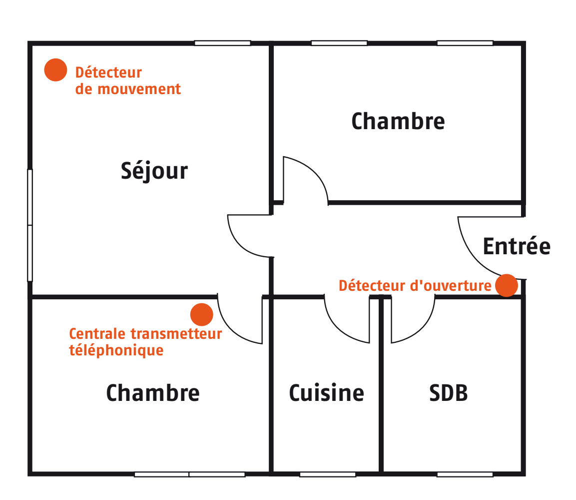
Vous pouvez de manière très simple effectuer un test de portée radio, directement chez le particulier, en vous munissant d'un transmetteur et d'une télécommande.
Placez le transmetteur à son futur emplacement et essayez, grâce à la télécommande, d'activer ou de désactiver l'alarme à chaque emplacement potentiel de détecteurs.
Le voyant de retour d'information de la télécommande vous indiquera si la portée est suffisante.

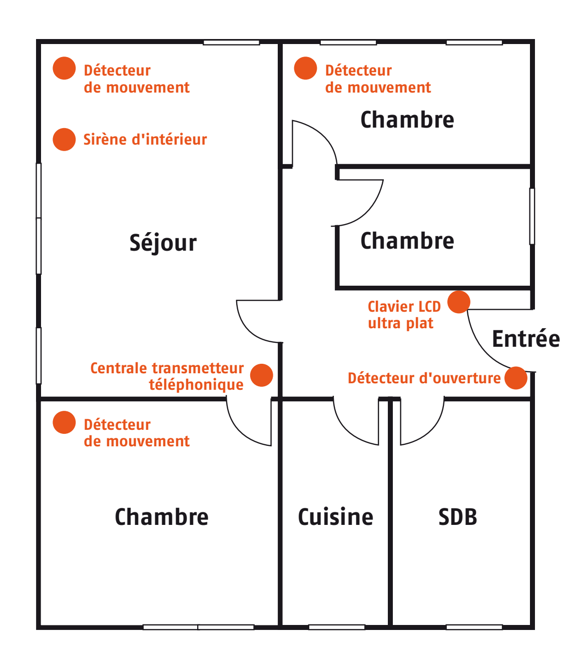


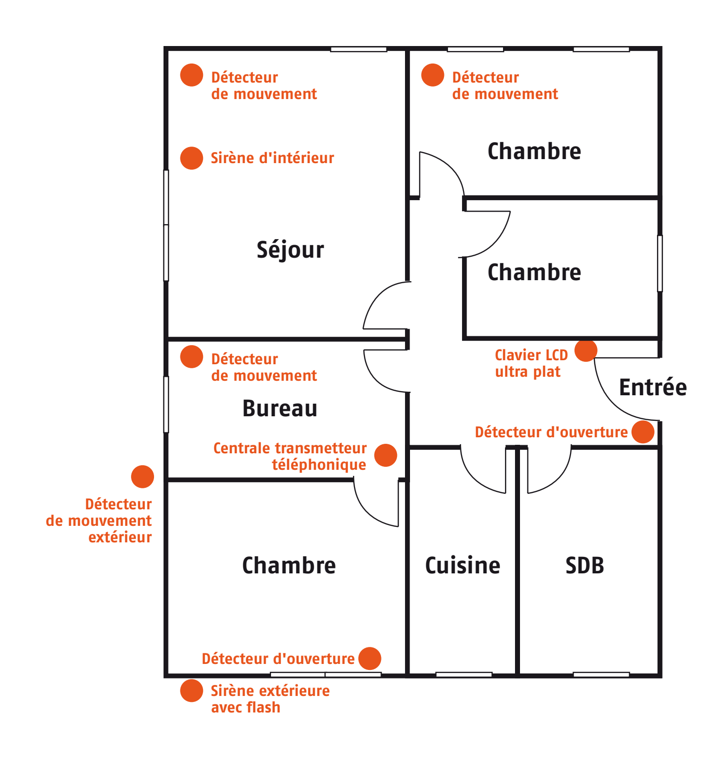
les lignes à haute tension, les systèmes audio sans fil, les baby phones... peuvent altérer la qualité de la transmission radio.

Le choix de l'emplacement des détecteurs de mouvement doit prendre en compte les fenêtres et les possibles sources de chaleur... Voir notice jointe au produit.

Exemples d'installation :







Réalisation de l'installation

1ère étape : Enregistrement des éléments de l'alarme

> Remplir la fiche mémo du manuel d'installation en reportant le détail de l'installation et les codes barres des détecteurs. Pensez à l'après vente, cette fiche vous permettra de retrouver facilement la configuration du système et d'identifier chacun des éléments.

> Ouvrir tous les composants et insérez les piles
- Pas de risque de déclenchement de l'alarme lors de l'installation des piles.
- Ne pas activer l'alarme quand un des capots est encore ouvert.
- Les autoprotections ne s'activent qu'après la 1ère activation.

> Appairer (mémoriser) les éléments dans le transmetteur (appairage des badges par le clavier LCD).

ASTUCE

Vous pouvez effectuer une copie d'écran si vous paramétrez le système par ordinateur.

2ème étape : Pose du système d'alarme

Fixer chacun des éléments puis replacer les capots. Le fait d'enlever et de remettre les piles ne modifiera pas l'appairage du système.

Recommandations

> Replacer, en dernier, les piles du transmetteur (celui-ci rassemble l'»intelligence» du système).
> Faites un premier test de l'installation : déclenchement des détecteurs d'intrusion.

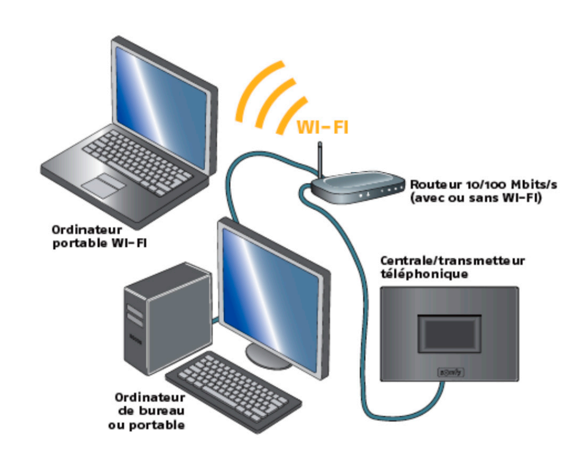


- durant l'installation, ne pas laisser les piles dans les éléments ouverts.
- assurez-vous que les protections à l'arrachement sont bien positionnées.
- faites un test radio avant de fixer définitivement un élément.

3ème étape : Paramètrage du système d'alarme

> Paramétrer le système (l'indispensable) :
  - personnaliser impérativement le code installateur
  - personnaliser impérativement le code utilisateur 1
  - personnaliser impérativement la date et l'heure
  - personnaliser impérativement les numéros de renvois (télésurveillance ou numéros personnels)

> Appairer les automatismes Somfy (volets roulants ou battants, portail, porte de garage) ou le récepteur d'éclairage Somfy.



Recommandations

Vous avez la possibilité si vous le souhaitez d'appairer et de paramétrer le système d'alarme (transmetteur téléphonique supervisable/accès internet) par ordinateur. Les étapes 1 et 3 sont alors plus rapides, plus faciles et plus ergonomiques.

ASTUCE

Vous pouvez ainsi paramétrer ce système dans votre atelier (grâce à un routeur) avant de vous déplacer chez le particulier pour la poser. Vous pourrez, bien sur, réajuster le paramétrage chez votre client grâce à sa box ou son routeur. Cependant, n'oubliez pas chez votre client, de remettre à jour la date et l'heure si vous avez enlevé les piles du transmetteur et de paramétrer si vous le souhaitez l'accès à distance.

Caractéristiques du routeur : débit minimum 10 Mbits/sec (10BASE-T), fonctionnalité DHCP.



ATTENTION :
- Ne pas appairer plusieurs système d'alarme en même temps.
- Ne pas laisser les capots ouverts si les piles sont installées.

4ème étape : Contrôles et mise en service de l'alarme

> contrôle de l'auto protection (ouverture des boitiers).

> essais de fonctionnement des détecteurs d'intrusion.

> contrôle du déclenchement des sirènes (peut être effectué lors des essais précédents).

> contrôle de la transmission téléphonique (renvoi d'appel).

> vérification des temporisations d'entrée et de sortie.

> vérification et réaction des automatismes Somfy si paramétrés.

Installation de systèmes d'alarmes : obligations et responsabilités de l'installateur

Il n'existe pas en France de réglementation encadrant l'installation du système de sécurité.
En revanche, qu'elle soit effectuée par des électriciens, ou par des installateurs de métier, la pose de systèmes d'alarmes (intrusion, incendie, gestion technique, etc.) confère au professionnel, des obligations vis à vis de son client.

Pour s'assurer d'être couvert dans tous les cas de figure, le professionnel doit veiller à déclarer cette activité auprès de son assureur. Dans la majorité des cas si l'installation de systèmes d'alarme ne dépasse pas 20% de son chiffre d'affaire, celle-ci sera déclarée comme activité annexe et n'entrainera pas de coût supplémentaire.
Sa responsabilité civile professionnelle le couvrira ainsi pour toutes obligations ou fautes éventuelles.

Ces obligations se décomposent comme suit :

Devoir de conseil

Ce devoir de conseil sera matérialisé par un devis selon l'analyse de risque effectuée même si votre client peut, en connaissance de cause, décider de ne pas suivre les préconisations présentées.
C.F. : « Gérer un chantier alarme - création d'un devis »

Cette obligation dénommée communément par «devoir de conseil», impose au professionnel, d'intervenir en amont de l'installation du système, en sa qualité de «sachant», pour préconiser au client, les moyens adéquats, permettant d'aboutir et de répondre au souci de protection exprimé par ce dernier. Il est important de conserver un historique de ces préconisations.

Conseil : Faites le devis d'une protection complète pour votre client de manière à répondre à ce devoir de conseil en l'informant sur une composition optimale de son système d'alarme. Vous pourrez ensuite, si nécessaire, réajuster celui-ci en fonction de sa demande et de ses moyens.

Obligation de formation et d'information

Le professionnel se doit de former et d'informer son client avant la remise officielle de l'installation entre ses mains.
L'installateur doit présenter le système aux utilisateurs et effectuer devant eux les manœuvres d'exploitation et s'assurer qu'elles ont bien été assimilées.

Le client doit être informé sur la possibilité d'un raccordement à un centre de télésurveillance.
De même, les possibilités d'accès, les modifications et leurs conséquences qui peuvent être effectuées par le client doivent être portées formellement à sa connaissance en insistant sur sa responsabilité en cas de modification.
Le professionnel est ainsi tenu d'informer le client sur les risques susceptibles de voir compromettre sérieusement l'efficacité du système posé.

L'alarme Protexial possède deux comptes d'accès : utilisateur et installateur. Chacun d'eux est protégé par un code. L'installateur ne peut cependant accéder au système d'alarme de son client qu'après accord de celui-ci. L'utilisateur peut, à tout moment, modifier son code.

L'installateur doit également remettre au client :

- l'analyse de risque et les éventuelles modifications apportées avec l'accord du client.
- une édition du manuel d'installation (paramétrage du système et descriptif technique complet de l'installation), le cas échéant avec un schéma d'implantation précisant les zones de détection.
- le manuel d'utilisation (opérations à effectuer pour assurer les mises en et hors service du système, maintenance et contrôle du bon fonctionnement des matériels et les consignes en cas de panne de l'alarme).
- les conditions de garantie.

Obligation de résultat

Le fournisseur d'un système d'alarme est tenu vis à vis de son client, d'une obligation de résultat. Cette obligation pour le professionnel, consiste à garantir au client final, que le système posé, fonctionnera correctement le jour de la réalisation d'un événement. (Tentative d'effraction, par exemple).
ATTENTION, un système d'alarme ne peut en aucun cas garantir contre le risque de cambriolage.

Pour être très précis et clair sur la notion de «fonctionnement du système d'alarme», le système d'alarme doit se déclencher sous réserve d'une utilisation conforme à sa destination.
Les 150 derniers évènements mémorisés dans le journal du système peuvent ainsi l'attester.

En revanche, le professionnel n'engage pas sa responsabilité si la défaillance du système, provient d'une cause étrangère qui ne peut lui être imputée. (Détecteurs masqués par une plante, configuration des lieux modifiée, défaillance intrinsèque du système, etc.). Dans le cas contraire, les conséquences financières en cas de vol, resteront à la charge du prestataire ou de son assureur, si il est garanti pour cette activité.

Les conditions pour bénéficier de taux réduit de TVA à 5,5% :

Toute personne ou société, qu'elle soit propriétaire, locataire, occupant à titre gratuit, personne physique ou personne morale, faisant exécuter par un professionnel du bâtiment, des travaux dans un logement d'habitation achevé depuis plus de deux ans, peut bénéficier du taux réduit de TVA à 5,5%, que le logement soit une résidence principale ou secondaire. Toutefois le preneur ne doit pas exploiter le bâtiment à titre commercial.

Pour pouvoir bénéficier du taux réduit, le client devra fournir au prestataire, un document attestant que la date d'achèvement de la construction du logement est antérieure de deux ans à celle du début des travaux concernés par la TVA à 5,5%.

Les travaux pouvant bénéficier du taux réduit, sont :

> les travaux de rénovation des locaux à usage d'habitation
> les travaux d'isolation phonique et/ou thermique
> les travaux de transformation : aménagement des combles en chambre ou salle de jeu…
> les travaux d'entretien : toiture, ravalement de façade,... ou même peintures intérieures, papiers peints, moquettes,... si leur objectif est de maintenir un bon usage des locaux d'habitation.

Pour que le taux réduit de TVA à 5,5% s'applique :

> aux matières premières et fournitures (sable, ciment, fer, bois, carrelages, parquets, tuiles, tuyaux, ...),
> aux éléments d'équipement (fenêtres, volets, portes, grilles, sanitaires, portails, alarmes, appareils de chauffage, ...),
> à la main d'œuvre nécessaire à la réalisation des travaux
Il est nécessaire qu'elle soit fournie par l'entreprise et facturée sur une même facture.

Ne peuvent bénéficier de la TVA à 5,5% :
Les travaux dans les logements achevés depuis moins de 2 ans, les travaux de nettoyage ainsi que les travaux d'aménagement et d'entretien des espaces verts.
Exception : Une TVA à 5,5% pourra être appliquée même pour une construction de moins de deux ans si des travaux urgents de plomberie (réparation de certaines fuites), de serrurerie (suite à une effraction),... sont à réaliser.

Le siège des travaux :

Les installations d'alarme (fournitures + pose), quel que soit le type d'alarme, peuvent donc être facturées avec une TVA réduite à 5.5 % si les conditions liées au logement sont remplies, à savoir :
L'installation concerne exclusivement les locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans, qu'ils soient une résidence principale ou secondaire, nus ou meublés, occupés ou vacants, maison individuelle ou logement situé dans un immeuble collectif. Ce taux réduit s'applique également aux dépendances liées à ces logements. Sont donc concernés également les caves, greniers, balcons, garages attenants à l'habitation...ainsi que les parties communes des immeubles collectifs si plus de 50% de l'immeuble est affecté à l'habitation (cage d'escalier, façade de l'immeuble, toiture, ...).

> Locaux affectés entièrement à l'habitation : TVA réduite à 5.5 %.
> Locaux affectés à l'habitation pour +50% de leur superficie : TVA réduite à 5.5 %.
> Locaux affectés à l'habitation pour -50% de leur superficie :
 - pièces d'habitation : TVA réduite à 5.5 %.
 - pièces professionnelles : pas de réduction de TVA.
 - parties communes : pas de réduction de TVA.
> Locaux à usage professionnel : pas de réduction de TVA.

NF&A2P

La marque A2P est une marque volontaire française de certification de produits qui distingue les matériels de protection contre l'intrusion ou l'incendie qui par leur caractéristique garantissent une sécurité renforcée. Cette certification émane des compagnies d'assurance qui la requièrent dans certaines situations mais elle n'est en aucun cas obligatoire pour la vente et l'installation d'un système d'alarme.

APSAD

La certification NF&A2P s'accompagne généralement d'une certification APSAD pour un installateur professionnel.
Elle est nécessaire pour certifier l'installation.
Les certifications APSAD sont des certifications volontaires de services rendus par des entreprises dont la compétence et les moyens permettent d'offrir des prestations d'installation et de maintenance de qualité.

> Chantier pour usage résidentiel :
Les certifications NF&A2P et APSAD ne sont pas nécessaires pour une installation résidentielle où un système de sécurité certifié n'est généralement pas imposé par l'assurance du client (sauf cas particulier). Etant à usage résidentiel, les systèmes d'alarme Protexial RTS ne sont pas certifiés NF&A2P.
Pour le particulier c'est davantage la certification APSAD du centre de télésurveillance (si raccordement) qui peut avoir valeur aux yeux de son assureur. Il s'agit de contrats indépendants de l'assurance vol, mais qui ont parfois une incidence sur celle-ci (franchise supprimée ou réduction du tarif de base, par exemple).

> Chantier pour usage professionnel :
En revanche, pour un usage professionnel, un système d'alarme certifié NF&A2P est souvent requis.
De même, pour assurer la certification de l'installation, l'installateur doit être certifié APSAD.
Les assurances préconisent souvent ou rendent obligatoires ces certifications pour équiper un lieu sensible où une très forte valeur est à protéger, où les risques encourus sont importants (bureaux de tabac, commerces,...), où la pose d'un système d'alarme est imposée. Pour qu'une installation soit conforme, elle doit répondre aux deux certifications : produits et services.



Qualités intrinsèques de l'alarme

Une intégration parfaite dans la maison :

> Des formes modernes et des produits discrets, séduisants pour vous garantir une intégration facile au sein de votre habitation.
Le clavier LCD ultra plat, le transmetteur, les sirènes d'intérieur et d'extérieur et le détecteur d'ouverture ont obtenu le label Observeur du design 2010.

label observeurdesign 10

Un système d'alarme radio est simple à installer :

L'absence de fil électrique entre le transmetteur, la commande et les détecteurs réduit le temps d'installation et évite de détériorer les murs.

Une transmission radio sécurisée :

La technologie radio Somfy protège votre système des perturbations accidentelles ou malveillantes grâce à :

> La communication radio bi-fréquence, un procédé breveté et exclusif qui transmet systématiquement l'information sur 2 fréquences. Ainsi en cas de brouillage de l'une des fréquences, la transmission est maintenue et le système continue de fonctionner.

> La détection de brouillage

Les antennes radio sont intégrées aux éléments de protection et sont donc moins vulnérables.

Un savoir faire Somfy reconnu pour votre confort et votre sécurité :

Garantie totale :

> Pour votre confort, l'ensemble des éléments du système d'alarme Somfy est garanti 5 ans à compter de la date de fabrication.

> Pour votre sécurité, l'alarme Somfy est conforme aux exigences des normes européennes portant sur les systèmes d'alarmes d'intrusion : EN 50130-4.

Adapter votre protection :

Lors de la programmation, l'alarme Protexial, vous offre la possibilité de déterminer le niveau de protection de votre habitation. Vous pouvez définir jusqu'à 3 zones de protection distinctes pour les adapter selon vos besoins, votre style de vie et les personnes présentes.

Vous pouvez choisir :

> la puissance de la sirène d'intérieur (pleine puissance 112 dB ou puissance réduite 95 dB).

> d'activer ou désactiver la sirène extérieure avec flash.

> d'activer ou désactiver le transmetteur téléphonique.

> d'activer la fonction «KIELA» : elle vous avertit de l'ouverture de la porte d'entrée par un Ding Dong pendant la journée en votre présence. Vous êtes ainsi informé de l'arrivée d'un visiteur.

Maîtriser son système :

La fonction retour d'information permet la confirmation sur tous les éléments de commande, qu'un ordre a bien été pris en compte. Pour confirmer la bonne exécution, le transmetteur émet un bip sonore, le voyant de la télécommande passe du rouge au vert et un message s'affiche sur l'écran du clavier LCD ultra plat. Il est également possible de recevoir un SMS si cette option est activée.

Ainsi, vous êtes sûr d'avoir bien activé votre système d'alarme sans avoir à vous déplacer (idéal pour mettre le système en marche depuis votre voiture).

Autoprotection et autocontrôle :

Votre système d'alarme résiste aux agressions et votre maison est surveillée même si un cambrioleur tente de neutraliser l'un des éléments.

> La destruction, l'arrachement ou l'ouverture d'un élément du système entraine le déclenchement automatique des autres éléments de l'alarme.

> Le système fonctionne avec des piles : votre système, hors modem ADSL, fonctionne toujours, même en cas de coupure secteur, accidentelle ou malveillante.

> Les éléments sont conçus en ABS et sont donc plus résistants car ils absorbent les chocs.

Chaque élément est identifié par un code qui vous permet de connaître, en temps réel, son état, l'usure des piles, les détecteurs ayant déclenché une alarme, les fenêtres restées ouvertes...

> Le système effectue un autocontrôle régulier et les éléments (sauf les télécommandes) communiquent leur état à la centrale.

> Un évènement est signalé par un bip sur les éléments et par l'envoi d'un SMS.

> Ces informations sont disponibles sur le journal des évènements de votre clavier LCD ultra plat et consultables par internet grâce à votre transmetteur téléphonique (mémorisation des 150 derniers évènements).

La protection des personnes :

En cas d'agression, vous pouvez, d'un simple appui sur la télécommande ou le clavier, déclencher les sirènes à pleine puissance et le transmetteur téléphonique, ou seulement le transmetteur, pour informer silencieusement un tiers.

Un système personnalisé et évolutif :

L'installation des différents éléments est réalisée sur mesure et selon vos besoins, par un installateur professionnel, pour un niveau de protection maximum des pièces de votre habitation.

L'alarme Protexial offre une grande possibilité d'évolution et s'adapte, tout au long de votre vie, à vos exigences.

Tous les éléments sont compatibles entre eux et le système peut être étendu ou renforcé par l'ajout de détecteurs, de points de commandes... jusqu'à 50 éléments.

Des coûts de maintenance allégés et une autonomie de 4 ans

Grâce à l'utilisation de piles standards alcalines fournies avec le système, l'alarme s'assure une autonomie d'environ 4 ans en conditions normales d'utilisation. (2 ans pour le détecteur de mouvement pour petits animaux domestiques).

Piloter les automatismes de la maison

Indépendamment du fonctionnement de votre système d'alarme, vous pouvez, depuis le clavier LCD ultra plat ou la télécommande multi applications, piloter l'ensemble des automatismes RTS de la maison selon des modes prédéfinis :
> Pilotage portail ou porte de garage & commande d'un éclairage
> Commande d'un éclairage temporisé
> Commande séquentielle des volets roulants.

La Home Motion by SOMFY

Créer un lien sur vos systèmes RTS de volets et d'éclairage : la cohérence de l'offre Somfy vous propose la domotique entièrement pilotée par ordinateur.

1. Un seul geste pour piloter alarme, volets et éclairage.

> La mise en service de votre système d'alarme peut provoquer la fermeture centralisée de vos volets roulants ou battants, et sa mise hors service réouvre automatiquement l'ensemble des volets.
> L'activation et la désactivation de l'alarme, peut déclencher l'allumage d'un éclairage qui s'éteint automatiquement après une temporisation.

2. Une simulation de présence : cette fonction déclenche l'ouverture et la fermeture centralisée des volets roulants ou battants et l'allumage et l'extinction de l'éclairage, à des heures prédéfinies ou aléatoires.

3. Transformez vos volets roulants ou battants en éléments actifs de sécurités.

> Votre système d'alarme Protexial provoque la fermeture centralisée de vos volets et l'allumage d'un éclairage en cas de détection d'un intrus.

Exclusivité Somfy :

- En cas de détection de fumée (installation pourvue d'un détecteur de fumée Somfy), l'ensemble des volets s'ouvre instantanément pour favoriser l'accès à l'ensemble des issues.

Brevet exclusif Somfy !

- **Détecter et dissuader avant toute intrusion ou dégradation :**
Grâce au détecteur de mouvement extérieur, l'intrus est repéré avant qu'il ne pénètre dans l'habitat.
Fiable et préventif, il offre 2 niveaux de sécurité à votre habitat :
> Un niveau de pré-alarme qui permet de dissuader visuellement l'intrus, sans alerter tout le voisinage : l'éclairage extérieur s'allume, les volets se ferment et les flashs de la sirène extérieure s'enclenchent.
> Un déclenchement total du système d'alarme qui permet de vous alerter et de faire fuir l'individu : en plus de la dissuasion visuelle, les sirènes intérieures et extérieures s'enclenchent et vous recevez un message par transmission téléphonique pour vous avertir d'une intrusion.

Où que vous soyez, pilotez votre alarme via internet

Toutes les fonctions de réglage et de pilotage de l'alarme Protexial, mais également la commande des volets et de l'éclairage (sans retour d'informations), sont accessibles à distance via internet. Vous pouvez, partout dans le monde, accéder à votre système à partir d'un ordinateur ou d'un Smartphone connecté à internet.

Cette accessibilité permet également à votre installateur, après votre accord, de superviser votre système à distance afin de connaître son état et ainsi réaliser un diagnostic à distance.



La télésurveillance avec SECURITAS

Pour renforcer l'efficacité du système d'alarme et améliorer la protection de votre domicile, SECURITAS vous offre 3 mois de gratuité* au service de télésurveillance.

Le système Somfy est en liaison direct avec le centre de télésurveillance SECURITAS grâce au transmetteur téléphonique :

> SECURITAS vérifie quotidiennement le bon état de marche de l'alarme.

> En cas de détection : le centre de télésurveillance vous appelle immédiatement.

> Si l'appel de contrôle est négatif (code confidentiel erroné ou non-réponse), un proche peut être contacté, un agent de sécurité peut se déplacer.

**Gratuit les 3 premiers mois puis 15€ TTC/mois pour tout abonnement au Pack Télésurveillance d'une durée minimum initiale de 12 mois.*



DEVIS

Disponible en téléchargement sur www.somfypro.fr

	Référence	Extérieur	Entrée	Séjour	Cuisine	Chambres	Bureau	Salle de bain	Garage	Quantité	Prix unitaire	Prix HT
CŒURS SYSTÈMES												
Coeur système Sécuritaire RTS Clavier LCD +Sirène intérieure + Transmetteur téléphonique	1875030											
Coeur système supervisable Internet Clavier LCD + badge +Sirène intérieure + Transmetteur téléphonique internet	1875031											
DÉTECTEURS DE MOUVEMENT												
Détecteur de mouvement	1875003											
Détecteur de mouvement habitat avec chien	1875004											
Détecteur de mouvement petis animaux	2400989											
Détecteur de mouvement extérieur	2401054											
DÉTECTEURS D'OUVERTURE												
Détecteur d'ouverture blanc marron	2400928 2400929											
Dét. d'ouverture et bris de vitre blanc marron	2400931 2400932											
Dét. d'ouverture pour porte de garage	2400551											
Dét. audiosonique bris de vitre	2400437											
DÉTECTEURS DOMESTIQUES												
Détecteur coupure secteur	2400800											
Détecteur de fumée	2400443											
Détecteur de présence d'eau	2400509											

PROTEXIAL RTS

DEVIS

Disponible en téléchargement sur www.somfypro.fr

	Référence	Extérieur	Entrée	Séjour	Cuisine	Chambres	Bureau	Salle de bain	Garage	Quantité	Prix unitaire	Prix HT
TÉLÉCOMMANDES												
Télécommande marche/arrêt	2400616											
Télécommande marche/arrêt + zones	2400617											
Télécommande multi-applications	2400660											
CLAVIERS DE CONTRÔLE												
Clavier de commande	2400988											
Clavier LCD avec badge	1875028											
Lot de 2 badges	2400990											
SIRÈNES ET TRANSMETTEURS												
Sirène intérieure	1875029											
Sirène extérieure avec flash	2400935											
Transmetteur téléphonique	1875032											
Transmetteur téléphonique supervisable internet	1875024											

Date :

Tampon installateur

Installation	
TOTAL	
TVA	
TOTAL TTC	

somfy®

www.somfy.fr

Somfy France
1 place du Crêtet
BP 138 - 74307 Cluses Cedex
France

SOMFY SAS, capital 20.000.000 euros, RCS Annecy 303.970.230 • © SOMFY - **Réf. 9016928**

